



AoA éducation canine
Animals our Academy

Formation d'éducateur canin

Formation d'éducateur canin
Et ses spécialisations

*Agréée au niveau fédéral par l'OSAV
et les services vétérinaires cantonaux romands*

*Selon art.205 OPAn - No d'agrément: 14/0003
Délivre l'agrément en tant qu'éducateur canin
en vertu de l'art.68 OPAn*



Schweizerisches Qualitätszertifikat für Weiterbildungsinstitutionen
Certificat suisse de qualité pour les institutions de formation continue
Certificato svizzero di qualità per istituzioni di formazione continua



Introduction

- Après plusieurs années de formation des maitres, prendre le problème à la source m' a semblé une évidence.
- Nous avons la passion du métier, l'expérience de terrain, le réseau de connaissances et surtout l'envie, la motivation et une entente certaine entre les intervenants et moi-même.
- De là naîtront nous l'espérons, de nombreux éducateurs canins, si possible spécialisés dans leurs domaine, qui pourront alors aider les familles et travailler s'ils le souhaitent, avec les clubs, les associations sportives canines et les vétérinaires, mais aussi se mettre à leur propre compte.

Dardouri Michèle-Ouarda

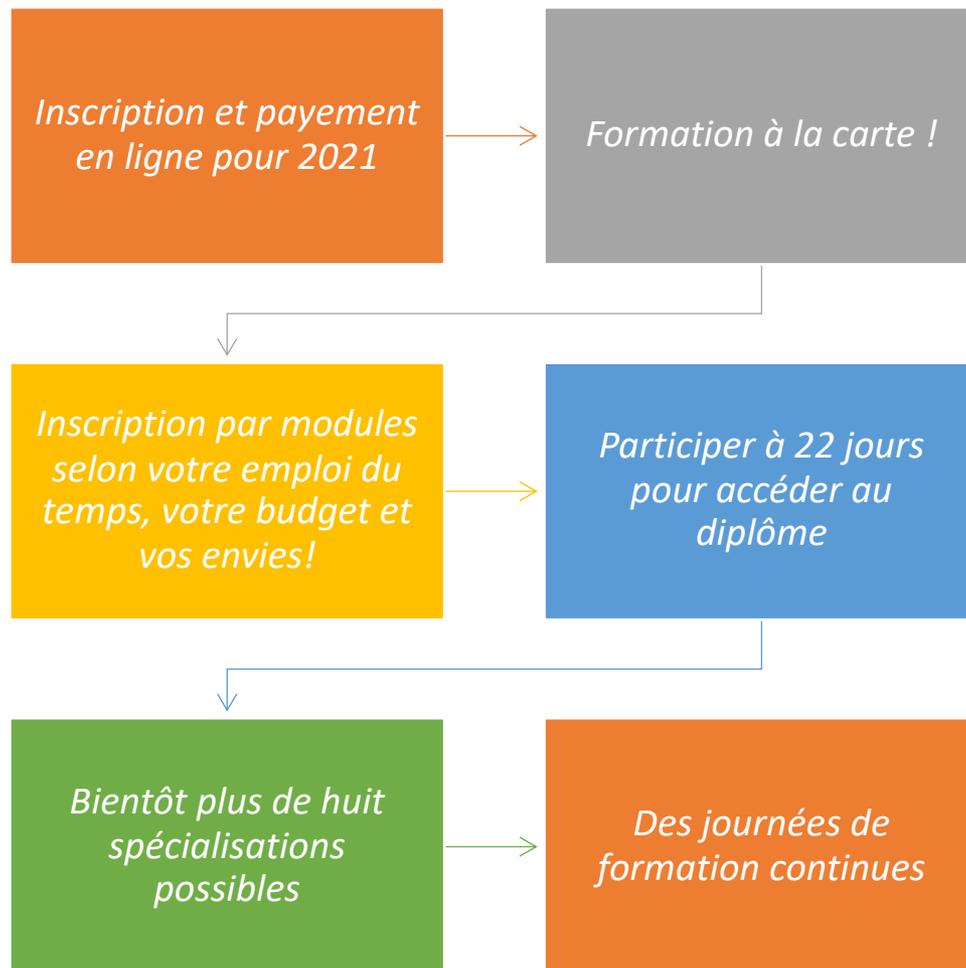
Présidente et fondatrice

Animals our Academy

AoA éducation canine et AoA Formation



NOUVELLE FORMULLE



Horaires:

(pour tous les cours qu'ils soient théoriques ou pratiques)

- Accueil à 8h15
- Début des cours à 8h30
- Fin des cours à 16h30

Une heure de pause lunch, en principe à midi et 15-20 min. dans la matinée et dans l'après-midi

Lieux:

- Les cours théoriques ont lieu au Local ou part Visio:

AoA Education et Formation

3bis Ch. Champ-Budin

1258 Perly

- Et pour les modules Veto et Législatifs:

L'école Champ-Joly CE

ch. de la Mère-Voie 50

1228 Plan-les-Ouates

Salle de réunion 1 au sous-sol

- Les cours pratiques ont lieu sur notre terrain à 5 min de l'école ou ailleurs selon nos besoins.

Les spécialisations en place et a venir...

- Educateur spécialisé en rééducation et comportement canins
- Educateur spécialisé en développement du chiot/ classes chiots
- Educateur spécialisé en clicker-training
- Educateur spécialisé en social (promeneurs/pension/balades canines)
- Educateur spécialisé en l'éducation du chien de compagnie (éducation a la maison)
- Educateur spécialisé en sports canins (Agility, Hooper, treibball, freesbee)
- Educateur spécialisé en médical training
- Educateur spécialisé en thérapie alternatives (Reiki, Feurs de Bach, Massages canins, communication animale, T-Touch)
- Educateur spécialisé entant qu'entraîneur animalier (chèvres, poules, chevaux, ânes lamas...)
- Spécialisation BREVET Suisse VKAS

Tarifs :

La journée de formation	180.-
le week-end	360.-
La demi journée	90.-

Les modules + 100.- la journée

Formation éducateur canin de base 3550.-

(modules A-B-C1-C2-C3-C4-C5-C6-D1 veto et législatif) =17,5 + 4 j à 100.- au choix

Tronc commun 1620.- (modules A-B-C1-C2-C3)

Séance d'information Gratuite

obligatoire avant le début de formation éducateur canin ou pour toute personne désireuse d'en savoir plus sur nos formations, notre système ou notre philosophie

Passerelle 1440.- (modules A-B-C1-C2)

Destinée au personnes titulaires d'un autre diplôme que AoA désireuse de faire une spécialisation

Les examens gratuits les trois premiers passages 250.- dès le 4^{ième}

Spécialisation BREVET Suisse 150.-/ journée

Les cours collectifs 30.-/ le cours ou 200.-/ six mois ou 300.-/année

Attention les cours collectifs sont a payer à l'association aoa-education canine sur place et non au centre de formation!

Les services vétérinaires GE vous délivreront l'agrément en tant qu'éducateur canin pour autant que vous soyez diplômés AoA et ayez:



- ✓ *Participé à min. 22j (154h) de formation dont le tronc commun, le module vétérinaire et législatif*
- ✓ *Réussi les examens intermédiaires et finaux*
- ✓ *Participé au nombre total d'heures de stages durant votre formation, avec justificatifs à l'appui (20h)*
- ✓ *Suivi la formation complémentaire au SCAV*
- ✓ *Pourez justifier de trois ans d'expérience avec les chiens*



Les objectifs de la formation de base

- ✓ Être capable de reconnaître, d'expliquer et d'utiliser les signaux de communication du chien.
- ✓ Être capable de mettre en place des aménagements dans un foyer afin de répondre aux besoins des chiens, tout en répondant à la demande des maîtres.
- ✓ Avoir une vision élargie des principaux modes d'apprentissages et maîtriser les mécanismes des conditionnements classique et opérant.
- ✓ En utilisant les méthodes positives, mettre en place un programme d'éducation adapté à l'individu (chiot ou adulte) et gérer sa progression.
- ✓ Être capable de comprendre les différentes motivations d'un client, d'expliquer simplement les notions de communication intra et interspécifique, d'apprentissages, de bien-être et bientraitance.
- ✓ De valoriser les réussites d'un client et de corriger ses erreurs.
- ✓ D'animer et de gérer un cours collectif en garantissant la sécurité des participants.
- ✓ D'accompagner un client en éducation en développant les compétences de ce dernier en s'appuyant sur son mode de vie et en modifiant la relation qu'il entretient avec son animal.
- ✓ Maîtriser les théories et techniques scientifiques de l'apprentissage.

Examen écrit :

- Etudes de cas sur les besoins fondamentaux d'un individu (analyse et aménagement)
- Questions de compréhension sur les objectifs,
- du module A au module C3 et terminologie
- Prévention chiot et enfants

2h

Examen final (1H)

(prévoir le week-end)

✓ Oral:

Être capable de défendre sa méthode de travail

20min

✓ Pratiques:

1. Passage avec son chien, éducation ordres de base avec distraction

20min

2. Cours collectif client (max 3 clients) 20min

Règlement d'examens

- L'examen se compose de quatre parties une partie écrite, et trois examens pratiques une fois la formation terminée et que l'élève est prêt: un oral, un passage avec son chien et un cours à donner.
- Sera admise aux examens toute personne ayant participé aux modules concernés.
- Les examens couvrent l'ensemble des matières enseignées.
- Les candidats qui auraient loupé les examens ne seront pas d'office compté avec les suivants ils devront s'inscrire.
- Un comité de surveillance des examens, composé de minimum deux experts, sera présent à l'examen final.
- L'institut de formation décide de l'admission d'une personne aux examens.
- La notation est effectuée au moyen de notes entières et de demi-notes allant de 1 à 6.
- L'examen est réussi si le candidat obtient la note moyenne de 4 au moins, si aucune notes de la partie écrite, pratique et orale n'est inférieure à 3 et si tous les incontournables sont réussis.
- Un examen non réussi peut être répété indéterminément, mais gratuit les trois première fois seulement.
- La réussite des examens délivre le droit d'exercer en Suisse pour autant que vous disposiez de trois ans d'expérience justifiée, avec les chiens.
- Les examens ne sont pas obligatoires a moins que vous désiriez être diplômé AoA.

Réponses aux questions fréquentes:

- **Les repas** ne sont pas compris dans le prix de la formation.

La salle reste cependant ouverte et il existe des pizzerias et des stations ouvertes aux alentours.

- Il est possible de participer sans chien, il vous faudra cependant un chien pour l'examen « passage chien » si vous souhaitez être diplômé. Vous pouvez passer cet examen ultérieurement.
- Il est possible de participer avec le chien de quelqu'un d'autre.
- Le ou les chiens que vous prenez pour certains cours pratiques, ne sont pas obligatoirement le même que celui que vous choisirez pour passer l'examen « passage chien ».
- **Les chiens** ne sont pas admis en salle de cours, durant les cours théoriques et pas non plus à la ferme de la Gavotte, attention les chiens de la Gavotte ne sont pas commodes.
- Durant les journées de pratiques, **les chiens devront avoir un endroit où se reposer**, ils ne pourront pas travailler 8h d'affilée. Prévoyez un vari kennel, une attache ou une voiture avec de l'eau et de quoi faire de l'ombre, il n'y en a malheureusement pas beaucoup sur le terrain. Merci de veiller à leur bien-être durant ces moments.

Prévoyez suffisamment de choses à ronger pour les faire patienter !

- **Parking:** il y a des places visiteurs devant le cabinet et un parking à l'école primaire de Perly, pour la pratique il y a le parking à côté du terrain. Merci de ne pas vous garer devant chez la voisine ou sur toute autre propriété privée.
- Les 20h de stage peuvent se faire chez un professionnel, un club, une école ou une association de votre choix, dans le pays de votre choix, pour autant que vous les fassiez dans minimum trois établissements différents et qu'ils touchent les métiers du chien, ils sont obligatoires si vous souhaitez être diplômé, uniquement.
- Les cours collectifs de l'association aoa vous sont vivement recommandés, pour vous mettre en réussite.
- Prévoyez de vous rencontrer minimum une fois par mois entre les modules avec vos collègues pour des révisions.

CHARTRE du Centre AOA

Nous travaillons exclusivement avec les méthodes modernes, 100% positives.

Nous travaillons dans le respect de l'émotionnel de tout individu - humain comme animal.

Aucune ségrégation, sous aucune forme, ni aucune violence verbale ou physique n'est tolérée.

En cas de conflit, nous employons la médiation afin de trouver les meilleures solutions à sa résolution.

Sont bienvenues, toutes les personnes motivées par l'apprentissage des méthodes modernes, respectueuses des autres espèces (voir : besoins, soins, comportements, etc. liés à chacune) et qui s'engagent personnellement à les défendre et à les appliquer.

Durant les cours, l'animal est toujours sous la surveillance de l'humain responsable qui doit s'assurer de son bien-être/comblement de ses besoins (sécurité, espace, promenade, eau, température, etc.) - ceci afin qu'il puisse rester le plus calme et discret possible.

Nous travaillons dans le respect de l'être et de l'environnement. C'est pourquoi, nous ramassons tous nos déchets, dont les crottes (y compris en campagne) et ne piétons pas les cultures, à cheval ou à pied, ni ne lâchons nos chiens – sauf en lieux autorisés et avec une parfaite maîtrise du rappel.

Nous respectons les lois en vigueur.

Nous respectons le voisinage et ne faisons pas de bruit le dimanche et les jours fériés – ni avant 8h et après 19h.

Nous ne garons pas nos voitures sur des places privées ou interdites mais dans des parkings autorisés uniquement.

Nous respectons le matériel et les lieux mis à disposition, informons les responsables en cas de dégâts causés et assumons les responsabilités qui nous incombent.

Enfin, ensemble, nous remettons les choses en place en fin de cours.

Nous nous permettons de modifier la présente charte à tout moment. Toutes propositions seront les bienvenues.



Présentation de l' Association AoA éducation canine

L'association AoA éducation canine est une autre entité que le centre de formation, il existe deux site internet, deux pages Facebook et deux comptes en banque, attention !

Plus d'info sur www.aoa-educationcanine.ch

Le but de l'association

Regrouper des professionnels travaillant en méthodes 100% positives, se référer les uns les autres, travailler sur des projets communs (secteurs, tarifs contrats etc..)

D'aider et de sensibiliser les particuliers et les propriétaires de chiens.

D'accompagner nos élèves après et pendant leurs formations.

De sensibiliser les gens et faire de la prévention des accidents par morsures de chiens.

Nous proposons :

Des cours d'éducation canine collectifs, privés ou à domicile

Une sensibilisation au risque canin lors de diverses manifestations

Une base de données de promeneurs, éducateurs, comportementalistes, pensions, composées der nos élèves formés en éducation et rééducation chez AoA.

Des stages et des camps, d'agility, de frisbee, de pistage, T-touch etc..

Un service garderie de jour et des pensions

L'utilisation du terrain d'éducation avec calendrier de réservation, du cabinet, 20 % sur les stages et les cours collectifs gratuits pour nos membres.